

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 020678

Optique *196361* Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *1330*

Société : *Royal Air Maroc*

Actif

Pensionné(e)

Autre : *Veuve*

Nom & Prénom : *TIGHRI ST Moulouda (VIE BOURKIA BRAHIM)*

Date de naissance :

29/10/1955

Adresse : *habituelle*

Tél. : *06.11.27.73.49* Total des frais engagés : *1.051,82* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Cabinet de Pneumologie et d'Allergologie Professeur C.H LARAQUI 44, Bd Lalla Yacout CASABLANCA

Date de consultation : *30 JAN 2024*

Nom et prénom du malade : *TIGHRI ST Moulouda* Age : *69*

Lien de parenté : Lui-même Comptoir

Nature de la maladie : *Bronchopneumopathie*

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : *Pathologie*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CASABLANCA* Le : */ /*

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Cherif de Pneumologie et d'Allergologie Monsieur C.H. Farajoune Mme Yacout Chabane</i>	JAN 2024	Rd poumon T12	200 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur C.H. LARAQUI
Pneumologue – Allergologue
Enfants & Adultes
39, Boulevard Lalla Yacout, Casablanca
Tél. 022.44.55.84
Tél/Fax. 022.54.39.47

Casablanca, le

30 JAN 2024

Mme Moulouda
TIGHRIEST

RECU ET COMPTE RENDU

Rx poumon de face : accentuation de la trame bronchique

Rx poumon Z₁₂ = 200 DHS
(Deux cents dirhams)

*Cabinet de Pneumologie
et d'Allergologie
Professeur C.H. LARAQUI
44, Bd Lalla Yacout
CASABLANCA*

Professeur C.H. LARAQUI
Pneumologue – Allergologue
Enfants & Adultes
39, Boulevard Lalla Yacout, Casablanca
Tél. 0522.44.55.84
Tél/Fax .0522.54.39.47

Casablanca, le

06 FEV 2024

Mme Moulobda
TPGHARIES

RECU

Acte de vaccination K4 = 75 DHS

(Soixante-quinze dirhams)

*Cabinet de Pneumologie
et d'Allergologie
Professeur C.H LARAQUI
44, Bd Lalla Yacout
CASABLANCA*

Professeur C.H. LARAQUI

Pneumologue - Allergologue

Enfants & Adultes

39, Boulevard Lalla Yacout, Casablanca

Tél. 0522.44.55.84

Tél/Fax. 0522.54.39.47

Casablanca, le

06 FEV 2024

Mme Nouarida
TIGAR PEST

125,30

1 - Influvac Tetra
1 injection SC ou IM



cabinet de pneumologie
et d'Allergologie
Professeur C.H LARAQUI
44, Bd Lalla Yacout
CASABLANCA

CABINET D'ALLERGOLOGIE ET DE PNEUMOLOGIE

Enfants et Adultes

Professeur C.H. LARAQUI

Membre de l'Académie Nationale de Médecine, Paris

Docteur en Sciences de la Vie et de la Santé

Diplôme National Français d'Habilitation à Diriger des Recherches en Médecine

Spécialiste des maladies du poumon

Appareil respiratoire, tuberculose

Maladies allergiques (Asthme)

Diplôme National Français de Pneumophysiologie

Diplôme d'Allergologie et d'Immunologie Clinique

Diplôme de Réhabilitation Respiratoire

Diplôme du Sommeil et de sa Pathologie

الدكتور ش.ح. العراقي

أستاذ العلوم الطبية

عضو الأكاديمية الوطنية للطب، باريس

دكتور في علوم الحياة والصحة

دبلوم الدولة الفرنسي في التأهيل للإشراف على البحث الطبي

اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي

الصدر داء السل

الضيقية أمراض الحساسيات

دبلوم في أمراض الجهاز التنفسي

دبلوم في أمراض الحساسيات

دبلوم في إعادة التأهيل التنفسي

دبلوم في توقف التنفس خلال النوم

30 JAN 2024

138,30

1- Augmentin 500 mg

1 prise=2 comprimés matin et soir pendant 8 jours

82,60

2- Aler-Z

1 comprimé par jour le soir pendant 1 mois

32,60

3- Muxol

1 cuillère à soupe matin, midi et soir

98.

4- ExtraVit comprimés à sucer

1 comprimé par jour le matin pendant 1 mois

351,50

Mme Moulouda TIGHRIEST

PPV : 138,30 DH
LOT : 652791
PER : 04/25

LOT : 231314
EXP : 09/2026
PPV : 82,60DH

PPV (DH) :
LOT N° :
UT. AV. : 32,60

COOPER PHARMA
PPC : 98,00 DH

Cabinet de Pneumologie
et d'Allergologie
Professeur C.H LARAQUI
44, Bd Lalla Yacout
CASABLANCA